

DIVISION D'ORLÉANS
CODEP-OLS-2014-034017

Orléans, le 23 juillet 2014

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de CHINON
BP 80
37420 AVOINE Cedex

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Chinon – INB n° 107
Inspection n° INSSN-OLS-2013-0091 des 28 janvier et 12 décembre 2013
« Conduite normale »

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu aux articles L. 596-1 et suivants du code de l'environnement, une inspection inopinée a eu lieu les 28 janvier et 12 décembre 2013 au CNPE de Chinon sur le thème « Conduite normale ».

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Les inspections des 28 janvier et 12 décembre 2013 étaient toutes deux des inspections inopinées de nuit. Je tiens à vous signaler que les inspecteurs ont apprécié l'accueil rapide ainsi que la disponibilité de l'équipe de conduite de quart sur les réacteurs 1 et 2. Les inspecteurs n'ont pas constaté d'écarts lors de leurs contrôles en salles de commandes.

Cette inspection a aussi été l'occasion de contrôler sur le terrain un certain nombre d'actions de progrès que vous aviez prises concernant la conduite de vos installations. Il en est ressorti que, dans l'ensemble, les actions contrôlées ont bénéficié d'un bon suivi factuel et temporel.

Enfin, ces inspections en salle de commande ont fait ressortir un axe de progrès concernant l'ergonomie du nouveau « tableau des événements » numérique en salle de commande.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Ergonomie du nouveau « tableau des évènements » des salles de commandes

Par courrier référencé CODEP-OLS-2013-035560 du 25 juin 2013, l'ASN vous demandait d'améliorer l'ergonomie de votre nouveau « tableau des évènements » numérique en salle de commande. En particulier, cette demande visait à faire apparaître une distinction entre les prescriptions particulières et les évènements de groupe 1, au sens des Spécifications Temporaires d'Exploitation (STE). Vous indiquez dans votre réponse que le remplacement de l'ancien tableau des évènements par la vidéoprojection du cahier de quart numérique permettait d'améliorer la présentation des évènements STE en salle de commande. Or c'est bien ce nouvel outil que visait la demande.

C'est pourquoi, le 12 décembre 2013, les inspecteurs ont interrogé l'équipe de conduite afin de déterminer si ce nouvel outil lui convenait en terme d'ergonomie. Il en est ressorti que le nouveau cahier de quart numérique présente beaucoup d'avantages vis-à-vis des anciennes pratiques. En revanche, ils ont reconnu que le regroupement des « groupes 1 » (GR1), des « conditions limites » (CL) et des « prescriptions particulières » (PP) pouvait porter à confusion pour quelqu'un qui entre en salle de commande. De plus, la vidéoprojection contre le mur de la salle de commande derrière les pupitres en rend la lecture malaisée, notamment pour des raisons de résolution d'image.

Demande A1 : l'ASN vous demande d'établir un bilan de retour d'expérience de l'utilisation par toutes les équipes de conduite du nouveau cahier de quart numérique et de sa vidéoprojection. Vous ferez part à l'ASN de ce bilan de retour d'expérience, des actions locales que vous envisagez en conséquence, et des suites que lui donneront vos services centraux.

☺

B. Demandes de compléments d'information

Analyse de risque sur les consignations de filtre et déminéraliseurs RCV et APG

À la suite de l'évènement significatif sûreté survenu le 05 mars 2012 sur le réacteur n°1, vous avez transmis le rapport d'évènement référencé « D.5170/C12/RES-S/2.12.007 ». Ce rapport fait état d'une action consistant à la rédaction d'une analyse de risque (ADR) sur les « consignations de filtre et déminéraliseurs RCV, APG » (fiche action numéro A-15514). Le 28 janvier 2013, les inspecteurs ont demandé à voir cette analyse de risque au bureau des consignations. Ils ont constaté que cette analyse était certes disponible, mais que son libellé n'aurait pas permis à l'équipe de conduite de la retrouver en cas de besoin, étant donné le temps qu'il a fallu pour la retrouver lors de l'inspection.

Demande B1 : l'ASN vous demande de corriger cet écart ponctuel et de lui indiquer l'organisation en place sur votre site vous permettant de vous assurer qu'une analyse de risque rédigée à froid et bénéficiant d'un certain retour d'expérience est facilement accessible et est effectivement utilisée lorsque nécessaire.

☺

Gestion des thermomètres au service conduite

À la suite de l'évènement significatif sûreté survenu le 25 mai 2012 sur le réacteur n°2, vous nous avez transmis le rapport d'évènement référencé « D.5170/C12/RES-S/2.12.006 ». Ce rapport fait état d'une action consistant à la « définition d'une organisation permettant de garantir la gestion des thermomètres à la conduite » (fiche action numéro A-15533). Le 28 janvier 2013, les inspecteurs ont constaté que le chef d'exploitation (CE) de quart disposait bien d'un thermomètre et pouvait rapidement le mettre à disposition de son équipe. Néanmoins, les inspecteurs n'ont pas eu de réponse à leurs questions relatives à l'étalonnage des thermomètres affectés aux services conduite.

Demande B2: l'ASN vous demande de préciser comment vous gérez les thermomètres et plus largement tout autre appareil de mesure portable mis à disposition du service conduite afin notamment d'en garantir la conformité métrologique.

☺

C. Observations

Néant

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas trois mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division d'Orléans

Signé par Pierre BOQUEL